



Municipalité de
Sainte-Mélanie

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2022

Avis est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le rôle de perception pour l'année 2022, relatif aux taxes foncières générales et taxes de services sur tous les immeubles imposables de la Municipalité, a été complété.

Il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Avis est aussi donné que nous procéderons à l'envoi des comptes de taxes, dans les délais fixés par la Loi et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu aux règlements 617-2022 et 628-2022 ayant pour objet de fixer le taux de certaines taxes et compensations pour l'année 2022.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'Hôtel de Ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Sainte-Mélanie, ce 24 février 2022,

Me François Alexandre Guay
Directeur général
Greffier-trésorier